



DEJEPS Spécialité «Perfectionnement Sportif», mention «Handisport»

GUIDE D'INFORMATION

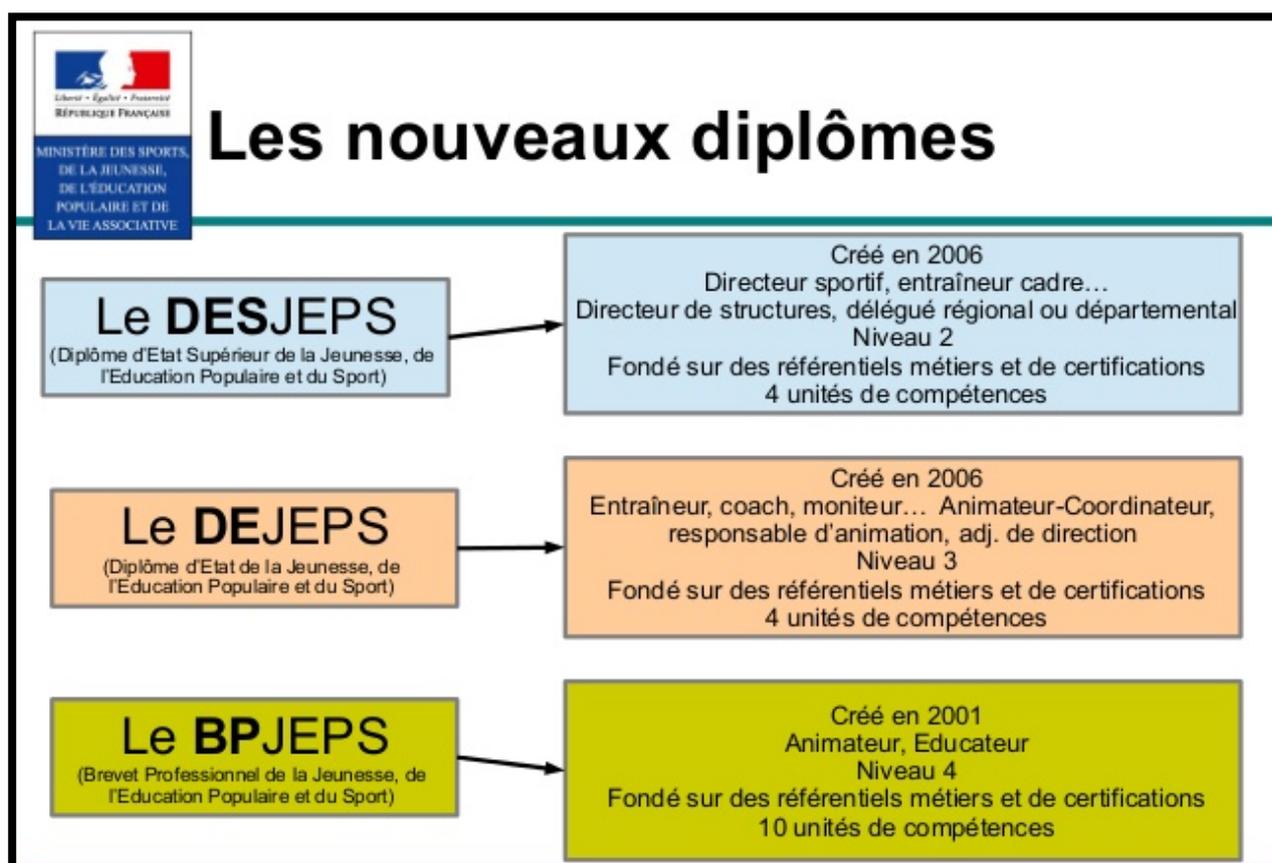


Formation organisée par l'Institut Régional de Formation Handisport
6 Chemin des gorges - 69570 DARDILLY



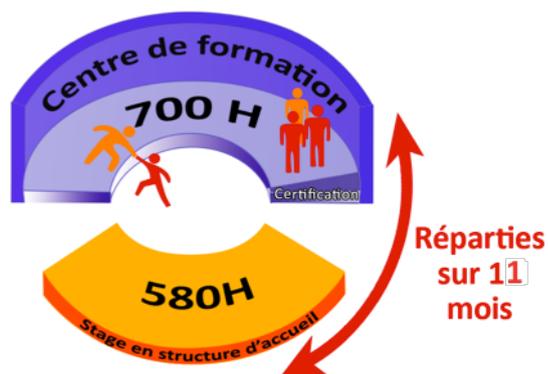
Le DEJEPS Spécialité perfectionnement sportif, mention Handisport

Ce diplôme fait suite à la refonte des diplômes délivrés par le Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Cohésion Sociale. Ce diplôme de niveau III (bac +2) est le seul diplôme d'Etat dans le champ du "handisport" depuis l'abrogation du BEES 1 "handisport".



La nouvelle architecture des diplômes d'Etat (délivrés par le ministère chargé de la jeunesse et des sports) est la suivante :

Cette formation reconnue au RNCP se déroule en alternance en périphérie Lyonnaise (DARDILLY 69570). Elle est composée de 700 heures en centre de formation et de 580 heures en structure d'alternance.



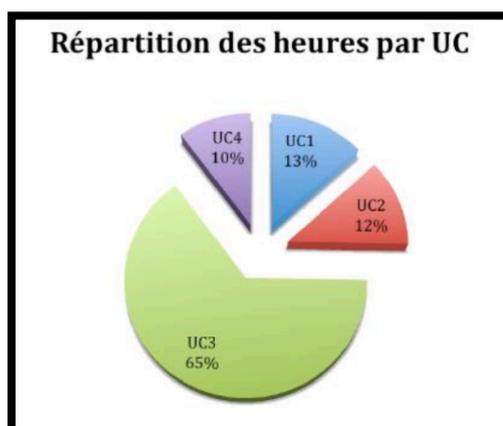
Le DEJEPS Handisport est composé de 4 Unités Capitalisables (UC) à valider :

2 UC transversales (communes à tous les DEJEPS) :

- UC 1 : Etre capable de concevoir un projet d'action
- UC 2 : Etre capable de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action

2 UC spécifiques :

- UC 3 : Etre capable de conduire une démarche de perfectionnement sportif dans au moins une discipline auprès d'un public handisport
- UC 4 : Etre capable d'encadrer la discipline sportive Handisport en sécurité auprès d'un public Handisport



Tout au long de la certification des épreuves permettent de valider des UC ou des parties d'UC : chaque épreuve est organisée 2 fois (session 1 et session 2)

- **Epreuve 1 "Formation" (UC 3) :** Mise en situation de formateur (dossier, séance de formation, entretien) → certification en centre de formation
- **Epreuve 2 "Enseignement" (UC 3 et 4) :** Mise en situation pédagogique sur le lieu de stage (séance + entretien) → certification en structure d'alternance
- **Epreuve 3 "Entraînement" (UC 3 et 4) :** Constitution d'un dossier + séance + entretien → certification en structure d'alternance
- **Epreuve 4 "Projet" (UC 1 et UC2) :** Mise en place d'un projet et d'une des actions de ce projet (conception et coordination). Constitution d'un dossier = présentation orale + entretien → projet mis en place en structure d'alternance, épreuve effectuée en centre de formation



Pour les épreuves 2 et 3, des périodes de certifications sont imposées (indiquées dans le planning en annexe).

Les démarches d'entrée en formation :

Les pré-requis :

- Être âgé de 18 ans le jour de la validation des exigences préalables de la mise en situation pédagogique.
- Être titulaire de l'AFPS ou de la PSC1 ou d'un titre équivalent.

Les exigences préalables pour entrer en formation :

- Justifier d'une expérience d'encadrement sportif d'un an (120 heures conseillées sur les 2 dernières années) de personnes présentant une déficience motrice ou sensorielle.
- Être capable de réaliser un parcours de 50 mètres nage libre, avec départ plongé et récupération, lors des derniers 25 mètres, d'un objet immergé à 2 mètres de profondeur.



Les exigences préalables doivent être remplies avant les tests de sélection.
Les exigences sont vérifiées au moyen de la production d'attestation délivrée par le Président/Directeur de structure et par un diplômé d'un BEESAN concernant le parcours aquatique (ou diplôme de maître nageur sauveteur).

Sont dispensés des exigences préalables :

- Les candidats titulaires du Certificat de Spécialisation «Accompagnement et Intégration des Personnes en Situation de Handicap » (CS AIPSH) associé à une des spécialités sportives du BPJEPS.
- Les candidats titulaires d'un diplôme fédéral d'animateur handisport (justifiant d'une expérience professionnelle ou bénévole de 800 heures sur une période de deux ans).

Les tests de sélection :

Deux épreuves sont organisées pour vérifier les motivations et les connaissances des candidats avant l'entrée en formation :

- un **entretien** d'une durée de 30 minutes sur les thématiques suivantes :
 - *Le curriculum vitae du candidat
 - *Son projet professionnel
 - *Ses motivations
 - *Aptitudes pédagogiques

- une **analyse d'une séquence vidéo** de 5 minutes portant sur une pratique handisport, permettant d'attester la connaissance du public en situation sportive. Le stagiaire aura 20 minutes de préparation individuelle puis 30 minutes devant le jury (analyse et entretien).

Le positionnement :

Cette étape obligatoire avant l'entrée en formation est destinée à faire le point avec le stagiaire sur ses connaissances et son parcours professionnel.

Sa situation sera analysée à la fois à travers le référentiel de certification et également en fonction de ses acquis.

Il conduit à un parcours individualisé de formation (PIF) qui permettra de repérer :

- des possibles allègements en formation (sans dispenser pour autant des épreuves certificatives d'une ou plusieurs unités capitalisables (UC)).
- d'identifier les candidats pouvant relever d'une procédure de Validation d'Acquis de l'Expérience (VAE).

Le rythme d'alternance :

L'alternance est constituée de temps en centre de formation (sur le site de la Ligue à DARDILLY) et de temps en structure d'alternance.

IMPORTANT : Il existe 3 formes d'alternance :

- **L'alternance « classique »** : il s'agit de semaines identifiées dans le calendrier durant lesquelles les stagiaires sont uniquement dans leur structure (pas de formation).
- **L'alternance « de proximité »** : il s'agit de temps réservés à l'alternance durant les semaines de formation (fins d'après-midi et soirs).
- **L'alternance « obligatoire »** : les stagiaires seront amenés à participer à divers évènements nationaux.

	Alternance « classique »	Alternance « de proximité »	Alternance « obligatoire »																																			
Volume horaire minimum	432	56	92																																			
Code couleur dans planning	<table border="1"> <tr><td>L</td><td>ALTERNANCE</td></tr> <tr><td>M</td><td>ALTERNANCE</td></tr> <tr><td>M</td><td>ALTERNANCE</td></tr> <tr><td>J</td><td>ALTERNANCE</td></tr> <tr><td>V</td><td>ALTERNANCE</td></tr> </table>	L	ALTERNANCE	M	ALTERNANCE	M	ALTERNANCE	J	ALTERNANCE	V	ALTERNANCE	<table border="1"> <tr><td>L</td><td>FORMATION</td><td style="background-color: #800080; color: white;">7</td></tr> <tr><td>M</td><td>FORMATION</td><td style="background-color: #800080; color: white;">A</td></tr> <tr><td>M</td><td>FORMATION</td><td style="background-color: #800080; color: white;">A</td></tr> <tr><td>J</td><td>FORMATION</td><td style="background-color: #800080; color: white;">A</td></tr> <tr><td>V</td><td>FORMATION</td><td style="background-color: #800080; color: white;">A</td></tr> </table>	L	FORMATION	7	M	FORMATION	A	M	FORMATION	A	J	FORMATION	A	V	FORMATION	A	<table border="1"> <tr><td>L</td><td>ALTERNANCE OBLIGATOIRE</td></tr> <tr><td>M</td><td>ALTERNANCE OBLIGATOIRE</td></tr> <tr><td>M</td><td>ALTERNANCE OBLIGATOIRE</td></tr> <tr><td>J</td><td>ALTERNANCE OBLIGATOIRE</td></tr> <tr><td>V</td><td>ALTERNANCE OBLIGATOIRE</td></tr> </table>	L	ALTERNANCE OBLIGATOIRE	M	ALTERNANCE OBLIGATOIRE	M	ALTERNANCE OBLIGATOIRE	J	ALTERNANCE OBLIGATOIRE	V	ALTERNANCE OBLIGATOIRE
L	ALTERNANCE																																					
M	ALTERNANCE																																					
M	ALTERNANCE																																					
J	ALTERNANCE																																					
V	ALTERNANCE																																					
L	FORMATION	7																																				
M	FORMATION	A																																				
M	FORMATION	A																																				
J	FORMATION	A																																				
V	FORMATION	A																																				
L	ALTERNANCE OBLIGATOIRE																																					
M	ALTERNANCE OBLIGATOIRE																																					
M	ALTERNANCE OBLIGATOIRE																																					
J	ALTERNANCE OBLIGATOIRE																																					
V	ALTERNANCE OBLIGATOIRE																																					

Au total 580 heures d'alternance minimum seront à réaliser sur l'année.

Ce qu'il faut savoir pour la recherche de stage :

Il vous sera demandé, dès votre entrée en formation, la ou les structure(s) d'alternance dans laquelle ou lesquelles vous allez réaliser votre stage.

Spécificités de l'alternance « de proximité » :

Les temps d'alternance situés lors des semaines en centre de formation doivent être effectués aux créneaux suivants : 2 séances minimum en fin d'après midi ou soirée (fin des cours à 16 heures).

Il est préconisé de rechercher des structures permettant la mise en place de séances en entraînement ou enseignement sur ces créneaux. Pour les personnes résidant à proximité du centre de formation, il est possible et préconisé de garder ces mêmes créneaux lors de l'alternance « classique » afin d'avoir une action continue dans l'encadrement.

Les structures d'alternance peuvent être des structures affiliées à la Fédération Française Handisport : FFH, comité régional handisport, comité départemental handisport, club handisport, club valide ayant une section handisport. Cela peut également être des établissements spécialisés, collectivités ou encore des centres de rééducation.

ATTENTION : si la structure de stage ne permet pas de réaliser la totalité des épreuves certificatives, il vous sera demandé de compléter par un autre stage pouvant répondre aux attentes de la formation. Il est conseillé d'effectuer son alternance dans au moins deux structures aux finalités différentes.

Le stagiaire devra avoir dans sa ou ses structures un tuteur éducateur sportif de niveau au moins équivalent au DEJEPS (niveau III) ou ayant une expérience de 5 ans en Handisport.

Pensez à bien veiller aux périodes de certification pour fixer le cadre de vos missions au sein de votre (ou vos) structure d'alternance (voir page suivante).

Les attendus des stages :

Trois grands domaines dans lesquels seront certifiés les stagiaires en structure d'alternance :

- La conception et coordination de projet
- La mise en place d'un cycle d'enseignement
- La mise en place d'un planning d'entraînement

Chacun de ces domaines doit être mis en place dans au moins une structure d'alternance, ce qui implique de veiller aux périodes de certification lors de la recherche de stage.

	Attentes sur le lieu de stage	Périodes de certification
Enseignement	Mise en place d'un cycle d'enseignement de 6 séances minimum ; certification lors d'une de ces séances Le stagiaire doit être autonome dans la conception du cycle et l'encadrement des séances	Session 1 : du 28/03/2022 au 29 avril 2022 Session 2 : du 23 mai 2022 au 24 juin 2022
Entraînement	Le stagiaire devra proposer et réaliser une planification d'entraînement, dans une des activités socle ou complémentaire (minimum 3 sportifs) en autonomie ; il sera évalué lors d'une séance sur le lieu de stage Le stagiaire devra être en mesure d'individualiser l'entraînement, de définir des objectifs sportifs en relation avec le tuteur Le stagiaire devra maîtriser le matériel spécifique à l'activité (choix, réglages, ...)	Session 1 : du 25 avril 2022 au 27 mai 2022 Session 2 : du 23 mai 2022 au 24 juin 2022
Projet	A partir d'un diagnostic complet de la structure d'alternance, le stagiaire devra concevoir et coordonner un projet et mener à bien une action de celui-ci Le projet doit être utile à la structure, réalisable ET réalisé Seul le stagiaire doit être le référent du projet Le projet doit être en lien avec le projet d'établissement (valeurs, orientations, ...)	Session 1 : le 2 juin 2022 (au centre de formation) Session 2 : le 7 juillet 2022 (au centre de formation)

Les contenus de formation :

Durant la formation, six disciplines « socles » seront étudiées de façon approfondie. Il s'agit de disciplines étant identifiées comme incontournables dans l'ensemble des secteurs professionnels concernés par le handisport.

D'autres disciplines sportives seront également abordées, mais de façon moins exhaustive, il s'agit des disciplines dites « complémentaires ».

La participation à certains évènements régionaux, nationaux et internationaux permettront de mettre en application les contenus de formation.

Lors de la formation, des diplômes fédéraux seront validés (sur examens).

APS et Organisation Pédagogique	
Disciplines « socles »	Disciplines « complémentaires »
Analyse approfondie Niveau d'exigence >> très élevé 4/5 Formation longitudinale Ré investissables Incontournables dans le champ professionnel	Analyse générale Niveau d'exigence >> approche 2/5 Appuient les contenus des disciplines socles Ponctuelles dans la formation Occasionnelles dans le champ professionnel
<ul style="list-style-type: none"> • Athlétisme • Natation • Tennis de Table • Basket Fauteuil • Randonnée • Boccia 	<ul style="list-style-type: none"> • APS Mesurées • APS Mesurées • APS Opposition • APS Collective • APS Nature • APS Précision
Entraînement – Enseignement – Formation – Physiologie – Adaptations au regard des Pathologies – Pédagogie – Progression – Planification - Conventions.....	Haltérophilie Powerchair Jeux Opposition Escrime Tir à l'Arc Tir Sportif Tor Ball Tennis
	Cycle Sports Nature Hiver et Eté Foot debout (x3) Nautisme (2) Activités gymniques et motrices Rugby Sport Boules
	Règles — Organisations spécifiques – Conventions -
Sécurité – Adaptations Techniques – Règlementation – Classifications - Matériel	

Financement de la formation professionnelle

public	âge	dispositifs	critères	organismes	Aides possibles
Vous êtes scolarisé ou étudiant	Moins de 28 ans	Formation professionnelle initiale	Sorti du système scolaire depuis moins de 12 mois	DDCS du département de résidence, DRJSCS	Droit d'inscription + couts de formation
Vous recherchez un employeur	Moins de 26 ans	Contrat de professionnalisation	Contrat de travail (CDD de minimum 6 à 12 mois ou CDI)	ETAT, OPCA	Rémunération variable en fonction de votre âge, prise en charge des frais pédagogiques, exonération des charges patronales, rémunération du tuteur
	Moins de 25 ans (30 pour les RQTH)	Emploi avenir	Priorité aux jeunes situés en ZUS ou ZRR Minimum 1 an	Missions locales, cap emploi	Frais pédagogiques, prise en charge d'une partie du salaire (70% pour les associations), aise au tutorat
	Tout âge	Période de professionnalisation	CDD d'insertion, CDI, CDD en entreprise d'insertion, CDD ou CDI en CUI	OPCA	Frais pédagogiques + Aides spécifiques au contrat
Vous êtes demandeur d'emploi	Moins de 26 ans	Aides du conseil régional	Etre éligible Bénéficiaire d'une prescription	Mission locale	Frais pédagogiques + rémunération
	Plus de 26 ans			Pole emploi	
	Bénéficiaires de la RQTH	Aides du conseil régional		Cap emploi / AGEFIPH	
	CPF		Formations éligibles	Pole emploi	150 heures maximum (selon le nombre d'heures cotisées)**
Vous êtes salarié	Tout âge	CIF	Pas d'accord de l'employeur	OPCA	Salaire reversé
		CPF			150h maximums prises en charge + salaire**
		Plan formation	Sur accord de l'employeur	OPCA ou entreprise	Varie selon les structures

La liste ci-dessus est non exhaustive, il est conseillé de démarcher les financeurs le plus tôt possible. Plusieurs dispositifs peuvent être cumulables

** Financement total possible sur demande avec Uniformation

Planning DEJEPS 2021-2022

2021				2022							
Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février	
1 M		1 V	ALTERNANCE	1 L	FERIE	1 M	ALTERNANCE	1 S	FERIE	1 M	FORMATION
2 J		2 S		2 M	ALTERNANCE	2 J	ALTERNANCE	2 D		2 M	FORMATION
3 V		3 D		3 M	ALTERNANCE	3 V	ALTERNANCE	3 L	FORMATION 9	3 J	FORMATION
4 S		4 L	ALTERNANCE	4 J	ALTERNANCE	4 S		4 M	FORMATION	4 V	FORMATION
5 D		5 M	ALTERNANCE	5 V	ALTERNANCE	5 D		5 M	FORMATION	5 S	
6 L	FORMATION 1	6 M	ALTERNANCE	6 S		6 L	FORMATION 8	6 J	FORMATION	6 D	
7 M	FORMATION	7 J	ALTERNANCE	7 D		7 M	FORMATION	7 V	FORMATION	7 L	FORMATION 12
8 M	FORMATION	8 V	ALTERNANCE	8 L	FORMATION 6	8 M	FORMATION	8 S		8 M	FORMATION A
9 J	FORMATION	9 S		9 M	FORMATION A	9 J	FORMATION	9 D		9 M	FORMATION A
10 V	FORMATION	10	Date limite elearning Les Indispensables	10 M	FORMATION A	10 V	FORMATION	10 L	FORMATION 10	10 J	FORMATION A
11 S		11 L	FORMATION 4	11 J	FERIE	11 S		11 M	FORMATION	11 V	FORMATION A
12 D		12 M	FORMATION A	12 V	FORMATION A	12 D		12 M	FORMATION	12 S	
13 L	FORMATION 2	13 M	FORMATION A	13 S		13 L	ALTERNANCE	13 J	FORMATION	13 D	
14 M	FORMATION	14 J	FORMATION A	14 D		14 M	ALTERNANCE	14 V	FORMATION	14 L	ALTERNANCE
15 M	FORMATION	15 V	FORMATION A	15 L	FORMATION 7	15 M	ALTERNANCE	15 S		15 M	JEU REGIONAUX Avenir
16 J	FORMATION	16 S		16 M	FORMATION A	16 J	ALTERNANCE	16 D		16 M	JEU REGIONAUX Avenir
17 V	FORMATION	17 D		17 M	FORMATION A	17 V	ALTERNANCE	17 L	ALTERNANCE	17 J	JEU REGIONAUX Avenir
18 S		18 L	FORMATION 5	18 J	FORMATION A	18 S		18 M	ALTERNANCE	18 V	ALTERNANCE
19 D		19 M	FORMATION A	19 V	FORMATION A	19 D		19 M	ALTERNANCE	19 S	
20 L	FORMATION 3	20 M	FORMATION A	20 S		20 L	CONGE	20 J	ALTERNANCE	20 D	
21 M	FORMATION	21 J	FORMATION A	21 D		21 M	CONGE	21 V	ALTERNANCE	21 L	ALTERNANCE
22 M	FORMATION	22 V	FORMATION A	22 L	ALTERNANCE	22 M	CONGE	22 S		22 M	ALTERNANCE
23 J	FORMATION	23 S		23 M	ALTERNANCE	23 J	CONGE	23 D		23 M	ALTERNANCE
24 V	FORMATION	24 D		24 M	ALTERNANCE	24 V	CONGE	24 L	ALTERNANCE	24 J	ALTERNANCE
25 S		25 L	ALTERNANCE	25 J	ALTERNANCE	25 S	FERIE	25 M	ALTERNANCE	25 V	ALTERNANCE
26 D		26 M	ALTERNANCE	26 V	ALTERNANCE	26 D		26 M	ALTERNANCE	26 S	
27 L	ALTERNANCE	27 M	ALTERNANCE	27 S		27 L	CONGE	27 J	ALTERNANCE	27 D	
28 M	ALTERNANCE	28 J	ALTERNANCE	28 D		28 M	CONGE	28 V	ALTERNANCE	28 L	FORMATION 13
29 M	ALTERNANCE	29 V	ALTERNANCE	29 L	ALTERNANCE	29 M	CONGE	29 S			
30 J	ALTERNANCE	30 S		30 M	ALTERNANCE	30 J	CONGE	30 D			
		31 D				31 V	CONGE	31 L	FORMATION 11		

FORMATION FORMATION FORMATION FORMATION FORMATION	Semaine de 35 heures de formation	FORMATION A FORMATION A FORMATION A FORMATION A	30 heures de formation et 4h d'alternance (2 soirées)	ALTERNANCE ALTERNANCE ALTERNANCE ALTERNANCE	Semaine de 24 heures d'alternance minimum	ALTERNANCE COMMUNE ALTERNANCE COMMUNE ALTERNANCE COMMUNE ALTERNANCE COMMUNE ALTERNANCE COMMUNE	volume horaire ajusté selon l'évènement	CERTIFICATIONS Jour de Certification en centre de formation ou période de certification en structure d'alternance en cours de validation	Période de vacances scolaires (zone A)
---	---	--	---	--	--	--	--	---	---

2022

Mars			
1	M	FORMATION	A
2	M	FORMATION	A
3	J	FORMATION	A
4	V	FORMATION	A
5	S		
6	D		
7	L	S1 FORMATION	14
8	M	S1 FORMATION	A
9	M	FORMATION	A
10	J	FORMATION	A
11	V	FORMATION	A
12	S		
13	D		
14	L	ALTERNANCE	
15	M	ALTERNANCE	
16	M	ALTERNANCE	
17	J	ALTERNANCE	
18	V	ALTERNANCE	
19	S		
20	D		
21	L	ALTERNANCE	
22	M	ALTERNANCE	
23	M	ALTERNANCE	
24	J	ALTERNANCE	
25	V	ALTERNANCE	
26	S		
27	D		
28	L	FORMATION	15
29	M	FORMATION	A
30	M	FORMATION	A
31	J	FORMATION	A

Avril			
1	V	FORMATION	A
2	S		
3	D		
4	L	FORMATION	16
5	M	FORMATION	A
6	M	FORMATION	A
7	J	S2 FORMATION	A
8	V	S2 FORMATION	A
9	S		
10	D		
11	L	ALTERNANCE OBLIGATOIRE	
12	M	ALTERNANCE OBLIGATOIRE	
13	M	ALTERNANCE OBLIGATOIRE	
14	J	ALTERNANCE OBLIGATOIRE	
15	V	ALTERNANCE OBLIGATOIRE	
16	S		
17	D		
18	L	FERIE	
19	M	ALTERNANCE	
20	M	ALTERNANCE	
21	J	ALTERNANCE	
22	V	ALTERNANCE	
23	S		
24	D		
25	L	ALTERNANCE	
26	M	ALTERNANCE	
27	M	ALTERNANCE	
28	J	ALTERNANCE	
29	V	ALTERNANCE	
30	S		

Mai			
1	D		
2	L	FORMATION	17
3	M	FORMATION	A
4	M	FORMATION	A
5	J	FORMATION	A
6	V	FORMATION	A
7	S		
8	D		
9	L	FORMATION	18
10	M	FORMATION	A
11	M	FORMATION	A
12	J	FORMATION	A
13	V	FORMATION	A
14	S		
15	D		
16	L	ALTERNANCE	
17	M	ALTERNANCE	
18	M	ALTERNANCE	
19	J	ALTERNANCE	
20	V	ALTERNANCE	
21	S		
22	D		
23	L	ALTERNANCE	
24	M	ALTERNANCE	
25	M	ALTERNANCE	
26	J	FERIE	
27	V	ALTERNANCE	
28	S		
29	D		
30	L	FORMATION	19
31	M	FORMATION	A

Juin			
1	M	FORMATION	A
2	J	S1 PROJET	A
3	V	FORMATION	A
4	S		
5	D		
6	L	FERIE	
7	M	FORMATION	20
8	M	FORMATION	A
9	J	FORMATION	A
10	V	FORMATION	A
11	S		
12	D		
13	L	ALTERNANCE	
14	M	ALTERNANCE	
15	M	ALTERNANCE	
16	J	ALTERNANCE	
17	V	ALTERNANCE	
18	S		
19	D		
20	L	ALTERNANCE	
21	M	ALTERNANCE	
22	M	ALTERNANCE	
23	J	ALTERNANCE	
24	V	ALTERNANCE	
25	S		
26	D		
27	L	FORMATION	21
28	M	FORMATION	
29	M	FORMATION	
30	J	FORMATION	

Juillet			
1	V	FORMATION	
2	S		
3	D		
4	L	FORMATION	22
5	M	FORMATION	
6	M	FORMATION	
7	J	S2 PROJET	
8	V	FORMATION	FIN
9	S		
10	D		
11	L		
12	M		
13	M		
14	J	FERIE	
15	V		
16	S		
17	D		
18	L		
19	M		
20	M		
21	J		
22	V		
23	S		
24	D		
25	L		
26	M		
27	M		
28	J		
29	V		
30	S		
31	D		

ENSEIGNEMENT

S1
ENTRAÎNEMENT

S2
ENTR

Référentiel

UC 1 EC de concevoir un projet d'action	UC 2 EC de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action	UC 3 EC de conduire une démarche de perfectionnement sportif	UC 4 EC d'encadrer la discipline sportive handisport en sécurité auprès d'un public Handisport
<p>OI 11 EC d'analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel</p> <p>OI 111 EC d'inscrire son action dans le cadre des orientations et des valeurs de l'organisation dans une perspective éducative, sportive ou de loisir.</p> <p>OI 112 EC de participer à des diagnostics sur un territoire.</p> <p>OI 113 EC d'inscrire son action dans le cadre des politiques publiques locales.</p> <p>OI 114 EC de prendre en compte les réalités sociales, éducatives et culturelles des publics concernés.</p> <p>OI 115 EC d'agir dans le cadre des réseaux professionnels et institutionnels locaux.</p> <p>OI 12 EC de formaliser les éléments d'un projet d'action</p> <p>OI 121 EC d'impliquer les bénévoles dans la conception.</p> <p>OI 122 EC de définir les objectifs d'un projet d'action.</p> <p>OI 123 EC de proposer les démarches pédagogiques adaptées aux objectifs et aux publics.</p> <p>OI 124 EC d'organiser la mise en oeuvre de démarches participatives.</p> <p>OI 125 EC de concevoir des démarches d'évaluation.</p> <p>OI 13 EC de définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'action</p> <p>OI 131 EC de composer une équipe d'intervenants.</p> <p>OI 132 EC d'élaborer un budget prévisionnel.</p> <p>OI 133 EC de négocier avec sa hiérarchie les financements d'un projet d'action.</p> <p>OI 134 EC de prendre en compte l'impact de son action sur l'environnement professionnel.</p>	<p>OI 21 EC d'animer une équipe de travail</p> <p>OI 211 EC de participer au recrutement de l'équipe.</p> <p>OI 212 EC d'animer les réunions au sein de l'organisation.</p> <p>OI 213 EC de mettre en œuvre les procédures de travail.</p> <p>OI 214 EC de participer aux actions de tutorat dans l'organisation.</p> <p>OI 215 EC de faciliter les démarches participatives au sein de l'organisation.</p> <p>OI 216 EC d'accompagner le développement des membres de l'équipe.</p> <p>OI 22 EC de promouvoir les actions programmées</p> <p>OI 221 EC de représenter l'organisation.</p> <p>OI 222 EC de concevoir une démarche de communication.</p> <p>OI 223 EC de participer aux actions des réseaux partenaires.</p> <p>OI 23 EC de gérer la logistique des programmes d'action</p> <p>OI 231 EC de contrôler le budget des actions programmées.</p> <p>OI 232 EC de gérer les partenariats financiers.</p> <p>OI 233 EC de planifier l'utilisation des espaces de pratiques et des moyens matériels</p> <p>OI 234 EC de rendre compte de l'utilisation des moyens financiers.</p> <p>OI 235 EC d'anticiper les besoins en termes logistique.</p> <p>OI 236 EC d'organiser la maintenance technique.</p> <p>OI 24 EC d'animer la démarche qualité</p> <p>OI 241 EC de veiller au respect des procédures de travail.</p> <p>OI 242 EC d'adapter le programme d'action en cas de nécessité.</p> <p>OI 243 EC d'effectuer le bilan des actions réalisées.</p>	<p>OI 31 EC de conduire une démarche d'enseignement</p> <p>OI 311 EC de définir une progression pédagogique dans une discipline.</p> <p>OI 312 EC de conduire un enseignement dans une discipline.</p> <p>OI 313 EC de réguler son intervention en fonction des réactions du public.</p> <p>OI 314 EC d'évaluer un cycle d'enseignement.</p> <p>OI 32 EC de conduire une démarche d'entraînement</p> <p>OI 321 EC de définir le plan d'entraînement.</p> <p>OI 322 EC de conduire l'entraînement dans une discipline.</p> <p>OI 323 EC d'encadrer un groupe dans le cadre de la compétition.</p> <p>OI 324 EC d'évaluer le cycle de perfectionnement ou d'entraînement.</p> <p>OI 33 EC de conduire des actions de formation</p> <p>OI 331 EC d'élaborer des scénarios pédagogiques.</p> <p>OI 332 EC de préparer les supports de ses interventions.</p> <p>OI 333 EC de mettre en œuvre une situation formative.</p> <p>OI 334 EC d'adapter son intervention aux réactions des stagiaires.</p> <p>OI 335 EC d'évaluer des actions de formation.</p>	<p>OI 41 EC de réaliser en sécurité les démonstrations techniques</p> <p>OI 411 EC d'évaluer les risques objectifs liés à la pratique de la discipline.</p> <p>OI 412 EC d'évaluer ses propres capacités à effectuer une démonstration technique.</p> <p>OI 413 EC d'expliciter les différents éléments de la démonstration technique.</p> <p>OI 42 EC de réaliser les gestes professionnels nécessaires</p> <p>à la sécurité des pratiquants</p> <p>OI 421 EC d'évaluer les risques objectifs liés à l'activité pour le pratiquant.</p> <p>OI 422 EC d'anticiper les risques potentiels pour le pratiquant.</p> <p>OI 423 EC de maîtriser le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident.</p> <p>OI 424 EC de prévenir le sur accident ou le sur entraînement en aménageant le rythme de la séance ou de son cycle de pratique.</p> <p>OI 43 EC d'assurer la sécurité des pratiquants et des tiers</p> <p>OI 431 EC d'évaluer les risques objectifs liés au contexte de pratique.</p> <p>OI 432 EC d'anticiper les risques juridiques liés à la pratique et au milieu dans lequel il se pratique.</p> <p>OI 433 EC d'assurer la sécurité passive des équipements.</p> <p>OI 434 EC de prévenir les comportements à risque.</p> <p>OI 435 EC d'agir en cas de maltraitance</p> <p>OI 436 EC d'entretenir et adapter le matériel spécifique des sportifs</p> <p>OI 437 EC d'assurer la manutention et le transfert du matériel et des personnes en toute sécurité</p>